



CONSEIL COMMUNAL
1175 LAVIGNY

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 8 décembre 2021

Objet : PREAVIS MUNICIPAL N°12/2021

Indemnités et vacation des membres du Conseil communal
Législature 2021-2026

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis du Bureau du Conseil - 12/2021
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **D'accepter** les articles suivants :
 - N°2.1 - Traitement de la secrétaire CHF 800.00 / séance
 - N°2.2 - Traitement Président du Conseil CHF 2'000.00 / an
 - N°2.3 - Les membres des Commissions : au tarif vacation selon article amendé N°2.5
 - N°2.6 - De conserver sans modification les remboursements de frais, soit 70cts/km pour l'utilisation d'un véhicule privé et sur justificatif pour les autres frais.
- **D'amender** :
 - L'article N°2.4 portant sur les jetons de présence et de maintenir l'indemnité par séance pour les Conseillères et Conseillers à CHF 30.-
 - L'article N°2.5 - tarif des vacations : de fixer un tarif horaire unique pour l'ensemble des heures de vacation, dimanche compris, à CHF 40.-/heure.
 - D'ajouter un article 2.7 stipulant : « Le repas officiel de fin d'année est offert aux Conseillères et Conseillers par la Commune ».
- **D'adopter le préavis** du Bureau du Conseil N°12/2021 – Indemnités et vacations des membres du Conseil communal pour la « Législature 2021-2026 » **tel qu'amendé**.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président
Jörg Frischholz



La secrétaire
L. Simone